

Terms and Conditions

The Library provides access to digitized documents strictly for noncommercial educational, research and private purposes and makes no warranty with regard to their use for other purposes. Some of our collections are protected by copyright. Publication and/or broadcast in any form (including electronic) requires prior written permission from the Library.

Each copy of any part of this document must contain there Terms and Conditions. With the usage of the library's online system to access or download a digitized document you accept there Terms and Conditions.

Reproductions of material on the web site may not be made for or donated to other repositories, nor may be further reproduced without written permission from the Library

For reproduction requests and permissions, please contact us. If citing materials, please give proper attribution of the source.

Imprint:

Director: Mag. Renate Plöchl

Deputy director: Mag. Julian Sagmeister

Owner of medium: Oberösterreichische Landesbibliothek

Publisher: Oberösterreichische Landesbibliothek, 4021 Linz, Schillerplatz 2

Contact:

Email: [landesbibliothek\(at\)ooe.gv.at](mailto:landesbibliothek(at)ooe.gv.at)

Telephone: +43(732) 7720-53100

menden Wünsche zusammenzufassen, die ich für Euer Majestät und Ihrer Majestät der Königin Gesundheit und Wohlergehen, sowie für das fernere Gedeihen des ganzen Königlichen Hauses und des Landes Rumänien hege.

In treuer und dankbarer Anhänglichkeit und in tiefster Ehrfurcht verharre ich als

Euer Königlichen Majestät alleruntertänigster,
treuehorsamster Diener

Kiderlen.

Nr. 573.

M. Raymond Poincaré, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères, à M. Georges Louis,
Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.¹⁾

Paris, le 13 mai 1912.

Au cours de ma dernière audience diplomatique, l'Ambassadeur de Russie m'a entretenu du questionnaire secret dont le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur vous a saisi le 14 février dernier.

La réoccupation du Sandjak de Novi-Bazar par l'Autriche-Hongrie est, de toutes les éventualités, celle que le Gouvernement impérial estime la plus urgente à examiner pour les deux Puissances alliées. Une note, qui m'a été remise par M. Iswolsky, précise en ces termes la pensée du Gouvernement russe: «Après les assurances verbales et écrites données, à plusieurs reprises, par le Cabinet de Vienne, il n'y a pas lieu de soupçonner celui-ci de nourrir actuellement un pareil projet. M. Sazonoff est persuadé que si l'Autriche-Hongrie entreprend une action dans le sens susindiqué, elle ne le fera pas spontanément, mais en guise de réponse à une infraction quelconque du statu quo, soit en Albanie, soit du côté des Etats slaves.» La conclusion de M. Sazonoff est que la France et la Russie devraient s'entendre «à l'effet de soumettre l'affaire et ses causes déterminantes à la délibération collective de l'Europe». Les deux Puissances alliées s'efforceraient ensuite d'associer l'Angleterre à leur entente. M. Sazonoff exprime enfin le vœu que les Représentants de la France et de la Russie à Vienne exercent une vigilance particulière afin de ne pas se laisser surprendre par une initiative de l'Autriche-Hongrie «et de pouvoir, le cas échéant, rendre en temps utile le Cabinet de Vienne attentif aux conséquences de son action».

J'ai répondu à M. Iswolsky que j'acquiesce pleinement à la proposition du Gouvernement impérial. «Toutefois, ai-je ajouté, il ne suffit pas

¹⁾ Livre Jaune, 1912. I. Nr. 35.